

Article paru le 23 novembre 2022

Simplifier les démarches administratives entre collectivités et éco-organismes Territeo l'a fait



Paris.— Avec la multiplication des filières de REP et du nombre d'écoorganismes, la communication est de plus en plus complexe. En France, on trouve d'excellentes pâtisseries fines, mais elles ne sont pas toutes comestibles: nous sommes aussi les champions du millefeuille administratif... Pour éviter l'indigestion, l'outil Territeo simplifie le suivi administratif des collectivités territoriales par rapport à leurs éco-organismes.



Un franc succès

« 70 % des collectivités territoriales ayant la compétence 'déchets' » utilisent Territeo, un outil qui « fait gagner du temps tant pour les collectivités que pour l'éco-organisme », selon la directrice générale de Refashion et présidente du conseil d'admi-

nistration de Territeo, Maud Hardy.

La plateforme, qui existe depuis cinq ans, « a permis de fédérer les écoorganismes autour d'une initiative commune, au service de la simplification des démarches administratives pour les collectivités », selon Pierre Charlemagne, directeur général d'EcoDDS et administrateur historique de Territeo. Au fil du temps, elle a évo-

lué et accueilli de nouveaux écoorganismes comme Ecologic ou Cyclevia.

A l'avenir

A compter de 2023, la nouvelle filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) démarrera, et avec elle, de nouvelles contractualisations avec les collectivités. Les éco-organismes ayant reçu leur agrément, comme Ecominero, Valdelia et Valobat, ont demandé à rejoindre la plateforme Territeo.

Dès le premier trimestre 2023, Territeo élargira son service et permettra aux collectivités ayant la compétence « nettoiement des déchets abandonnés » issus de la filière pour la-

quelle ils sont agréés (nouvelle compétence prévue par la loi AGEC qui doit débuter l'année prochaine) de demander une convention aux écoorganismes.

